

La lettre de L'ACTEUR RURAL



■ LETTRE MENSUELLE > N° 219 > 15 NOVEMBRE 2006 > CAHIER N° 2 > L'ACCOMPAGNATEUR DE PROJET ■

Avec la collaboration du Collectif pour la promotion et la défense de l'école publique de proximité

L'école de proximité

Le 18 octobre à Paris, le Collectif pour la promotion et la défense de l'école publique de proximité invitait les acteurs des territoires et de l'éducation à débattre de l'école de proximité. Chercheurs, enseignants, parents d'élèves, élus et acteurs des territoires sont venus témoigner de la richesse de l'école de proximité et ont mis en évidence l'enjeu majeur de la promouvoir. Un débat au cours duquel il a été question de pédagogie du bonheur, de réenchanter le collectif et de mieux faire société.

Les intervenants :

Annie David, sénatrice de l'Isère
Maurice Marteau, vice-président du Collectif pour la promotion et la défense de l'école publique de proximité et président de Défense et Promotion de l'Ecole Communale en Charente

Jean Milesi, conseiller général, président de la Commission sur les Services publics, maire de Melagucs (12)

Pierre Champollion, inspecteur d'Académie, co-fondateur de l'OER (Observatoire de l'école rurale)

Frédéric Gautreau, enseignant, co-fondateur du Réseau Vienne-Gartempe (86)

Véronique Singevin, ancien parent d'élève de l'école à classe unique de Saint-Jean Beaugard (91)

Jean-Yves Pineau, directeur du Collectif Ville Campagne

Modérateur : André Morinet, journaliste à France 5

Synthèse : Claire Lelièvre, journaliste à *Village Magazine*

Les services publics en question

En ouverture du débat consacré à l'école de proximité, Annie David, sénatrice de l'Isère a tenu à rappeler le

contexte difficile autour de la **question des services publics**. « Les élus se battent sans toujours trouver le soutien du gouvernement, regrette-t-elle. La Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire a supprimé l'étude d'impact qui était un frein à la fermeture des services publics. Christian Estrosi, ministre délégué à l'Aménagement du territoire, a annoncé l'instauration d'un délai de 2 ans avant toute fermeture, mais aucune circulaire n'a suivi cette annonce. » Annie David déplore que les petites écoles et les petits établissements scolaires, notamment en zones rurales et montagnardes, soient victimes de leur éloignement : écoles maternelles en danger, options moins diversifiées, formations professionnelles rares et peu adaptées... Or, selon elle, **l'école rurale est un enjeu éducatif et un enjeu d'aménagement du territoire**. « Les fermetures peuvent accélérer la dévitalisation de certaines zones rurales. L'école rurale est plus qu'un service public, elle est l'âme et la cohésion du territoire. » La sénatrice confie ensuite ses inquiétudes face à l'application de **l'article 89 de la Loi du 13 août 2004**, qui impose la participation des communes au financement de la scolarité dans une école privée des enfants résidant dans leur commune et scolarisés dans une autre

commune. Elle cite en exemple la commune de Soultré, dans la Sarthe (570 habitants), qui se voit réclamer par l'école privée Sainte-Adélaïde de Montfort le Génois la somme de 11 000 euros pour l'année scolaire, soit près du tiers du budget communal. Annie David craint que les communes aient de moins en moins de moyens à allouer aux écoles publiques et comprend le refus de payer de nombreux maires. Elle annonce en outre qu'elle vient d'être nommée rapporteur de la proposition de loi déposée par son groupe parlementaire tendant à abroger l'article 89 et que celle-ci sera étudiée dans le cadre de la journée d'initiatives parlementaires, à l'ordre du jour de la commission des affaires culturelles du Sénat. Elle rappelle que « c'est ensemble que nous devons continuer à œuvrer pour le maintien de l'école de proximité. »

Pour Maurice Marteau, vice-président du Collectif pour la promotion et la défense de l'école publique de proximité et président de Défense et Promotion de l'Ecole Communale en Charente, « il est temps de faire le point sur l'école de proximité », face au développement de réseaux et de regroupements, face au risque de disparition des enseignants dans les écoles maternelles et aux préconisations de

SOMMAIRE
PAGE I-II-III-IV > Synthèse

COLLECTIF POUR
LA PROMOTION
ET LA DEFENSE
DE L'ECOLE
PUBLIQUE DE
PROXIMITE



La lettre de **L'Acteur Rural** - La Caillère - 61100 La Carneille - Tél. : 02 33 64 01 44 - Fax : 02 33 64 31 91
Mél : Acteur.Rural@wanadoo.fr - Site Internet : www.village.tm.fr

l'OMC et de l'AGCS (l'accord général sur le commerce des services) pour que l'éducation soit soumise à concurrence. Selon lui, on tend vers un système dans lequel l'intérêt de l'enfant n'est pas premier. En fermant les écoles de proximité, **l'Etat peut faire des économies de postes de fonctionnaires**, mais Maurice Marteau craint à terme **une privatisation de l'école**, dont les regroupements constituent l'un des préludes. Il y voit également **une conception de l'enfant** « orthopédique », du savoir « découpé en morceaux » et de l'enseignant « ouvrier spécialisé », au service d'une hiérarchie, bien éloignée de la conception qu'il défend, à savoir celle de l'enfant, sujet en devenir, accompagné par un maître debout.

Des écoles de la réussite

Pierre Champollion, inspecteur d'Académie et co-fondateur de l'Observatoire de l'école rurale (OER), présente les résultats d'une étude menée par l'OER, qui a suivi une cohorte de 2 500 élèves en CM2 en 1999 dans des classes uniques et classes à cours multiples en zones rurales et montagnardes. L'OER les suit depuis cette date. Elèves, parents et enseignants ont renseigné 12 000 questionnaires et un million d'items. Ces résultats sont validés par la communauté scientifique nationale et internationale et confirment les études précédentes concernant le niveau des élèves des écoles rurales : **les élèves des écoles rurales et montagnardes en classes uniques et classes à cours multiples ont des résultats au moins égaux, voire supérieurs aux autres élèves lors des évaluations en 6^e en français et en mathématiques**. Le taux de retard scolaire en CM2 s'élève à 18 % des élèves dans ces classes, contre 19 % en moyenne en France et 32 % en Zones d'éducation prioritaire. En zone rurale isolée, ce taux descend à 17 % et tombe à 16 % en zone de montagne. « **Tout se passe comme si plus on est isolé, meilleurs sont les résultats au premier degré**, » souligne Pierre Champollion. Et ces résultats se confirment au second degré, avec une très légère érosion en 3^e. « **On retrouve les élèves de ces classes rurales en tête des élèves au collège**, » insiste Pierre Champollion. « En butte aux difficultés quotidiennes et aux contraintes d'isolement, **l'école rurale s'est dévelop-**

pée comme un laboratoire pédagogique et didactique. Les élus et les enseignants ont inventé une école qui fait des émules y compris en zone urbaine. » Ainsi, dans le département de la Drôme, 70 % des classes du département sont à plusieurs niveaux. « Elles favorisent **une plus grande autonomie des élèves, développent le tutorat des grands vers les petits et placent le maître dans la posture d'un chef d'orchestre plutôt qu'un soliste, fut-il brillant**, » indique Pierre Champollion, reprenant l'image utilisée par Frédéric Gautreau, enseignant, co-fondateur du Réseau Vienne-Gartempe (86). Il déplore que les parents craignent que leurs enfants soient moins bien scolarisés dans ces classes, imaginant à tort que le niveau de l'ensemble de la classe soit tiré vers le bas. « C'est l'inverse qui se produit, constate-t-il. **Le grand qui aide le plus petit dans ses apprentissages développe une plus grande maîtrise des connaissances et des habiletés de communication**. Le même phénomène se produit avec l'intégration d'enfants handicapés dans une classe. »

Le plaisir d'enseigner et d'apprendre

Pour sa part, Frédéric Gautreau, enseignant dans la Vienne, formule plusieurs hypothèses sur la réussite de ces classes à cours multiples. Elles assurent **un équilibre entre la permanence et le renouvellement graduel du groupe chaque année**. « Cela permet un climat sécurisant. Or, toutes les recherches montrent que les enfants doivent se trouver dans un climat sécurisant pour oser prendre des risques. Apprendre, c'est prendre des risques, c'est déconstruire des savoirs pour en reconstruire d'autres, précise-t-il. Il faut aussi qu'il y ait une certaine déstabilisation que permet le départ des grands vers le collège et l'arrivée des petits. » Ces classes offrent aussi aux enfants **le temps de se construire une réelle identité, reconnue et renvoyée par le groupe**. « Or, pour apprendre, il faut savoir dire JE, » souligne Frédéric Gautreau. **La présence de petits et de grands dans une classe permet la multiplicité des interactions**. « Pour apprendre, c'est important qu'il y ait des confrontations et des discussions entre les enfants, et ce, quelle que soit

la pédagogie de l'enseignant, affirme-t-il. La répétition est importante pour apprendre, mais lorsqu'elle est assurée dans des situations différentes. C'est ce qui se passe quand des grands expliquent et réexpliquent à des petits. Pour apprendre, il faut aussi savoir pourquoi on apprend et vers quoi on va, » ajoute-t-il. Dans ces classes, les plus grands ont le témoignage vivant de leur progression et les plus petits ont également la preuve vivante du chemin qu'ils vont parcourir. « Quand je serai grand, je pourrai aussi lire ce livre tout seul. **Ce sont des modèles qui permettent à l'enfant de vouloir grandir**. » L'enseignant souligne aussi la grande souplesse qu'offrent ces classes dans la gestion du temps des apprentissages. **Chacun apprend à son rythme**, « ce qui est bien souvent impossible dans l'école française. » Enfin, Frédéric Gautreau s'arrête sur ce qu'il appelle « l'effet maître ». « Les instits ne sont pas meilleurs dans les classes à cours multiples, mais ils sont obligés de s'y prendre différemment. Du coup, ils découvrent qu'ils peuvent être heureux en

La formation des enseignants en question

A plusieurs reprises la question de la formation des enseignants est abordée. « La formation professionnelle des enseignants n'est pas suffisante, » regrette André de Perreti, ancien directeur du département de psychosociologie de l'éducation à l'Institut National de Recherche pédagogique et responsable du rapport ministériel sur la formation des enseignants en 1982. « On s'enferme à l'intérieur des répétitions de connaissances et on n'aborde pas la complexité d'une classe. Ce n'est pas un troupeau d'élèves. » La formation continue est réduite à peau de chagrin, et les mouvements pédagogiques pallient ce manque comme ils le peuvent. Frédéric Gautreau regrette l'absence de liens entre enseignants et chercheurs en sciences de l'éducation. Il aimerait que soit davantage favorisée la co-formation entre enseignants car « il y a des trésors de compétences dans nos classes ». Maurice Marteau, lui, s'insurge contre le fait que la formation des enseignants soit quasi exclusivement assurée par des gens qui n'ont jamais exercé. Ce champ de la formation devrait donc être réinvesti.

exerçant ce métier. On n'est plus devant, mais avec les enfants, en coopération et collaboration plutôt qu'en frontal. **On n'a plus l'ordre et la discipline à faire régner, mais le désordre et le bouillonnement à réguler, à organiser.** ça change complètement le profil du métier. » Il regrette d'ailleurs que l'institution n'encourage pas les enseignants inventifs et créatifs. « Un enseignant qui se sent bien crée un autre climat avec les enfants, les élus et les parents. » Il regrette un cadre hiérarchique qui selon lui n'existe plus que dans l'école et l'armée, une paperasse qui réduit le quotidien à des cases à remplir, évoque les problèmes de formation, le manque de liens avec le domaine de la recherche dans les sciences de l'éducation et de la formation des maîtres. « L'école rurale se pose en modèle par hasard ou par nécessité, conclut-il. Ce type d'école peut exister n'importe où. »

À l'école de l'autonomie

Véronique Singevin habite dans l'Essonne. Elle est mère de trois enfants dont l'un a pu fréquenter une école à classe unique entre son CE1 et son CM2. « **L'école rurale est un bon modèle pour nos cités,** témoigne-t-elle. En tant que parent, c'est différent parce qu'on s'engage pour une scolarité, c'est un projet de continuité avec le même enseignant et **une pédagogie cohérente** d'un bout à l'autre du primaire. On ne change ni de méthode ni d'enseignant. » Ainsi par exemple le cahier de correspondance rouge la première année ne devient pas bleu l'année suivante. « C'est aussi l'obligation de s'entendre dans la durée, il faut donc expliciter les problèmes et tenter de les résoudre ensemble. » Des trois enfants, son fils est le seul à avoir pratiqué autant d'activités différentes durant sa scolarité, affirme cette mère d'élève. « **Il est autonome dans ses apprentissages,** il sait que tout le monde n'est pas tout bon ou tout mauvais, qu'il ne progresse pas dans toutes les matières à la même vitesse. Et pour les parents, il n'y a pas de traumatisme à la rentrée ! »

Les incohérences du système

Pour Jean Milési, conseiller général, président de la Commission sur les

Services publics, maire de Melagues (12), « **l'efficacité de l'enseignement passe par le bonheur d'enseigner et le bonheur d'apprendre** et la tâche de l'élu est difficile. » Il déplore une continuité de la politique de l'école rurale, malgré les changements de gouvernements, « **avec un but jamais avoué : aboutir à une école par chef-lieu de canton, voire moins** ». Il se souvient de la « propagande » pour les regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI) engagée dans les années 90, avec le Rapport Mauger rendu à Lionel Jospin, alors ministre de l'Éducation. « Il n'y avait pas un seul mot sur l'élève, mais on y parlait de confort, de beauté des établissements, de cantine, de services... Idem plus tard avec les réseaux Darcos qui visaient la création de réseaux administratifs de 30 à 40 classes dotés d'une enveloppe globale comprenant également le financement des postes d'enseignants. Ces réseaux ont été mis en sommeil, mais ils ne sont pas abandonnés. » Jean Milesi souligne deux contradictions. D'une part, **l'État incite les communes et communautés de communes à se regrouper mais ne consulte jamais ces niveaux d'organisation sur la réorganisation des services publics.** Il compare au passage Christian Estrosi, ministre de l'Aménagement du territoire, à un « Père Noël permanent » qui a promis à plusieurs reprises un moratoire de deux ans et une concertation locale sur toute fermeture de services publics, sans qu'aucune circulaire ne soit publiée. D'autre part, il constate que **l'on demande toujours plus à l'école mais qu'on lui retire de plus en plus de moyens.** « Il faut refuser un modèle unique dans la pratique de la pédagogie, avec une obligation de résultats annuels. Nous plaçons pour la souplesse. **Construire un savoir, une identité, une socialisation nécessite des moyens. On raisonne en termes financiers à courte vue,** » déplore-t-il, remarquant que les économies faites sur le primaire risquent d'avoir des conséquences financières lorsque l'élève arrive au collège ou au lycée et n'a pas pu s'appuyer sur des bases solides. Il regrette également que les seuils à partir desquels on décrochait des classes dans les années 70 soient aujourd'hui systématiquement relevés. Le climat se détériore. Dans l'Aveyron, l'engagement pris par un inspecteur pour maintenir les postes

d'enseignants sur un RPI pendant trois ans n'a pas été respecté par son successeur. Il évoque également des retraits de postes pour « des raisons idéologiques », puisqu'à Fayet, un demi poste a été retiré après la rentrée sans que l'enseignante n'ait vraiment de quoi occuper son mi-temps libéré. Jean Milési craint aussi **la privatisation** de l'école. « Dans un premier temps, on économise des postes, on s'engage dans une privatisation de l'école maternelle, puisque certaines sont désormais sous la responsabilité des collectivités locales ou du privé... Tout ce qui est marchandisable doit être marchandisé. Les enfants de 2 à 3 ans sont utilisés comme des variables d'ajustement ! regrette-t-il. Et l'administration ne sait pas dialoguer. »

L'école, au cœur de la vie des territoires

Pourtant, le monde rural a changé et connaît une reconquête démographique. Jean-Yves Pineau, directeur du Collectif Ville Campagne, relève **un paradoxe entre l'arrivée de nouvelles familles dans les communes rurales et la rétractation des services publics** « en faveur d'une concentration dont les spécialistes soulignent qu'elle est condamnée : la concentration tue l'économie et le lien social. » Plus globalement, « c'est la société qui se transforme et se construit sous nos yeux. Au-delà de la question technique, comment la vie se redéploie et quel sens voulons-nous donner à la société qui se construit ? **La question des services publics est centrale. Si on veut des territoires habités, encore faut-il qu'ils soient habitables,** s'exclame-t-il. **L'école est souvent considérée comme l'âme du village.** » Heureusement, de belles histoires se tissent, constate Jean-Yves Pineau, témoignant de son expérience passée d'agent de développement sur le Pays de Racan, en Touraine. Menacé à terme de fermeture, le collège est devenu moteur du développement de ce territoire de confins. Didier Montagné, alors principal du collège a créé une association avec la société civile et les élus pour travailler à un projet de développement pour ce territoire. Le collège s'est positionné comme un outil pédagogique au service du territoire assumant ses fonctions de formations initiale et continue et d'insertion. En 12 ans, le taux

de réussite des élèves au BEPC est passé de 40 à 90 %, les effectifs de l'établissement sont passés de 200 à plus de 300 élèves, leur orientation s'est améliorée et développée vers des filières plus longues. De plus, le projet mis en œuvre sur ce territoire a généré 4 millions de francs de retombées grâce à l'économie touristique, une centaine d'emplois culturels et de diversification agricole ont également été créés. D'une manière générale, Jean-Yves Pineau observe sur le terrain et déplore des politiques trop sectorielles et pas assez territorialisées, des acteurs économiques cloisonnés, des administrations partitionnées... « Nous manquons de lieux communs sur nos territoires. Tentons de réenchanter le collectif, et l'enseignement, qui est à la base de notre société républicaine, doit être co-acteur du développement de nos territoires. »

Un combat pour le service public

Dans la salle, plusieurs personnes prennent la parole. **Jean-Louis Biot, secrétaire général du Comité national d'action laïque (Cnal)**, revient sur les regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI). Lorsque ceux-ci sont éclatés et permettent le maintien d'une classe dans chaque village, les RPI ont permis de conserver des classes. « On marque des points par rapport à l'enseignement privé qui est concentré dans les bourgs les plus importants, souligne-t-il. Les RPI nécessitent l'adhésion des élus, des enseignants et des parents d'élèves. » Jean-Louis Biot revient également sur la scolarisation des enfants de 2 à 3 ans. Ces enfants ne sont pas comptabilisés dans les effectifs des écoles publiques, mais ils y sont accueillis lorsqu'il y a de la place. On compte 7,5 % d'enfants de 2 ans dans les écoles maternelles publiques, contre 11,5 % dans le privé. A la rentrée 2006, le taux de scolarisation de ces enfants a reculé de 1,5 % dans le public contre 0,1 % dans le privé. Enfin, l'article 89 préoccupe le Cnal pour les conséquences qu'il génère. « **Il est scandaleux que les maires aient à payer sans avoir leur mot à dire, s'offusque-t-il. Les communes supportent des dépenses supplémentaires et près de 600 millions d'euros sont ainsi redéployés sur l'enseignement privé. Le maire se voit retirer son pouvoir de sauvegarder les effectifs de l'enseigne-**

Disparités à l'orientation

Pierre Champollion précise que les bons résultats des écoles rurales et montagnardes ne se traduisent pas en termes d'insertion sociale et professionnelle. « On observe un effet de territoire qui se traduit pour les jeunes ruraux par une moindre mobilité, un accès plus réduit aux filières longues, une plus grande difficulté à se projeter dans l'avenir. » L'offre de formation à proximité est plus faible, l'éloignement occasionne des frais pour les familles. Mais c'est aussi une question de formation sur l'orientation et de représentations mentales. Enseignants, élèves, mais aussi parents se résignent à des filières plus courtes.

ment gratuit et laïc. » Les organisations constitutives du Cnal ont déposé un recours en Conseil d'Etat pour abroger l'article 89, mais les préfets ont reçu comme consigne de le mettre en application dans les mêmes conditions que pour les écoles publiques. « Or, les maires peuvent refuser de financer lorsqu'ils ont une école publique sur leur territoire. De plus, s'il y a litige sur le montant à verser par la commune, c'est au préfet de trancher après avis du conseil départemental de l'éducation nationale, mais la question du financement de l'école privée ne fait pas partie de ses attributions. » Les consignes sont donc données en dehors d'un cadre légal. Pour **Jean-Claude Denis, du Comité national pour la reconquête de la démocratie**, il est urgent d'abroger les lois anti-laïques. Il souligne qu'entre 1981 et 2000, 11 948 écoles communales ont été fermées et durant la même période, 5 833 communes ont perdu leur dernière école. Les maires reçoivent les circulaires des préfets par rapport à l'article 89 et dans le même temps des instructions sur l'article 86 de la loi de décentralisation qui organise les réseaux intercommunaux d'écoles. Il craint que pour respecter le pacte de stabilité en réduisant les dépenses publiques, on cherche à privatiser l'école. « Il faut rompre avec une politique qui a conduit à fermer des services publics. Le pacte de stabilité remet en cause la République, » conclut Jean-Claude Denis. De son côté, **Bernard Defay, président de l'association de Convergence nationale des collectifs de défense et de développement des services publics** estime qu'il est nécessaire de disposer

d'outils pour garantir l'égalité, la justice sociale et la démocratie. L'engagement des différents acteurs que sont les syndicats, les élus et les associations est indispensable pour maintenir les services publics. « Face à une politique de restriction, il faut opposer une politique globale de convergence, déclare-t-il. Il faut arriver à articuler engagement territorial et unité de la République, pour une égalité de traitement du citoyen sur tout le territoire. »

Claude Roiron, secrétaire nationale du parti socialiste, chargée de l'éducation et inspectrice générale de l'éducation nationale regrette pour sa part que l'offre de formation soit réduite en milieu rural (moindre diversité d'options, manque de filières d'excellence...). « L'école a besoin de stabilité. Il faut sans doute imaginer de nouvelles formes de contractualisation pour renouer la confiance en l'école et garantir que l'école publique, c'est l'assurance pour tout enfant d'une instruction de même qualité. »

SOURCES & CONTACTS UTILES

Le Collectif pour la promotion et la défense de l'école publique de proximité promeut l'ouverture d'espaces de débat-information sur les petites structures multi-âges et le service public d'éducation. Il s'est constitué en novembre 2004 et rassemble des praticiens de l'école, chercheurs, parents, élus et autres acteurs de la société civile, associations, organismes de tous horizons et sensibilités.

112, cité Forges – 85000 La Roche-sur-Yon.
Mail : ecoledeproximite@yahoo.fr,
Internet : <http://ecoledeproximite.free.fr>

Pour visionner l'intégralité du débat en vidéo
www.surlaplace.tv
<http://voprod.videonavig.com/tvnavig/ahp/ahpp51458130/access.jsp?val=213&media=1867703369>

Débat organisé avec le soutien de :



Commune de Saint-Georges-Arnon (36)